# **Appel à candidatures (AAC)**

# **« Résidences de la Pédagogie » 2022 RITM-BFC**

# **Un soutien RITM-BFC pour initier un projet pédagogique, le développer et le diffuser**

## **Cadre général et enjeux de l’AAC**

À travers son Appel À Candidature (AAC) « Résidences de la Pédagogie », RITM-BFC propose « un espace d’expérimentation » pour imaginer, concevoir, tester et mettre en œuvre tout projet lié à la formation et à l’innovation en pédagogie - à l’égal des CRCT (Congé pour Recherches ou Conversions Thématiques) dans le domaine de la recherche.

Cet « espace d’expérimentation » peut être multiforme : du temps libéré via des décharges d’heures (ou heures complémentaires), de l’accompagnement pédagogique et/ou pédago-technique par l’un ou l’autre des services d’ingénierie pédagogique ou techno-pédagogique (CIPE et PNR à l’uB, CeDéFAp à AGroSup Dijon, SUP-FC à l’UFC, etc.), de la formation, des aides financières pour engager des moyens techniques, humains, etc. ou encore une combinaison de tout ça !

Les Résidences de la Pédagogie ont vu le jour en septembre 2019 et s’inscrivent dans le levier 4 « L’enseignant engagé – pour une formation continue de l’enseignant-chercheur à des pratiques pédagogiques qualifiées » de RITM-BFC. Elles viennent en appui de l’Accélérateur de la Transformation Pédagogique (ATP-BFC) et des structures existantes de recherche, d’évaluation et d’ingénierie pédagogique des établissements.

**Deux types de Résidences de la Pédagogie**

À partir de 2021-22, les Résidences de la Pédagogie sont proposées sous deux formes (« Ouvertes » ou « Compétences »), à deux dates différentes :

1. **Résidences de la Pédagogie « Ouvertes » (dès septembre 2021)**

Ce sont des espaces d'expérimentation pour de nouvelles pratiques pédagogiques sur une **thématique libre.**

Objectif : la réussite de l’étudiant/apprenant.

En 2021-22, les modalités évoluent et permettent notamment :

* des résidences individuelles (un seul enseignant ou membre d’une équipe pédagogique) sur une courte période (une semaine, un mois…), un semestre, une année universitaire ou encore pluriannuelles ;
* des résidences en groupe ou équipe de courte durée (une semaine, une quinzaine, etc.).

1. **Résidences de la Pédagogie « Compétences » (à partir d’avril 2022)**

Ce sont des espaces de réflexion et de production pour la **démarche compétence** (Approche par Compétences…) dans les formations, **en équipe,** réalisées dans un **lieu dédié** à la Résidence.

**Objectif**: la réussite de l’étudiant/apprenant.

**Modalités possibles :** collectivement (duo, trio, etc.) ouen équipe (équipe pédagogique, département, UFR, etc.)

**Durée :** courte (de 2 à 10 jours environ, sur quelques semaines ou mois)

**Lieu :** une « unité de lieu » est à définir, de préférence hors des locaux de l’activité habituelle de l’équipe.

Dans ce cadre, il sera possible de **bénéficier de l’accompagnement** par un formateur (*exemple : une semaine pour une équipe pédagogique sur le thème « la mise en place de l’approche par compétence » avec un expert).*

Les modalités d’accompagnement de l’équipe pédagogique par une personne / structure ressources peuvent être :

* déjà identifiées lors du dépôt de candidature (à titre indicatif : formateur.trice, service d’appui à la pédagogie de l’établissement [CIPE, SUP-FC, CeDéFAp, ICIFTech , INSPE, Pôle innovation pédagogiques, Learning lab…], laboratoire, intervenant extérieur, etc.) ;
* souhaité mais non identifié lors de la candidature : l’ATP RITM-BFC pourra alors conseiller l’équipe sur les possibilités d’ appui.

N.B. : la proposition de Résidences de la Pédagogie « compétences » s’appuie sur un état des lieux et analyse des besoins autour de la thématique « compétences », mené par RITM-BFC en 2021, afin de soutenir et accompagner les établissements, les équipes pédagogiques, les enseignants, les enseignants-chercheurs et les personnels des établissements membres d’UBFC.

### **Qui peut candidater ?**

En 2021-22 : les enseignants, enseignant-chercheurs, ou personnels impliqués dans des formations ou projets pédagogiques

* de **l’uB, de l’UFC, d’AgroSup Dijon, de l’ENSMM ou de BSB**  pour les Résidences de la Pédagogie « Ouvertes »
* de tous les établissements membres d’UBFC pour les Résidences de la Pédagogie « Compétences ».
* collectivement (duo, trio, etc.) ;
* par équipe (équipe pédagogique, département, etc.) ;
* individuellement - pour les Résidences Ouvertes uniquement.

**Quel soutien RITM-BFC ?**

Les lauréats bénéficieront :

d’une **décharge/délégation de services accordée (96 heures maximum pour une résidence ouverte**) ou d’heures complémentaires ou de primes, vacations etc. (selon les modalités possibles au sein des établissements), dans la limite imposée par l’établissement ou sur autorisation spéciale ;

* d’un **budget** permettant la rémunération d’un prestataire ou formateur,l’achat de matériel, d’une formation, de l’inscription à un colloque, etc. Il est de **1500 € (maximum) par Résidence « ouverte ».**

### **Quel type de projet peut être déposé ?**

**Résidences de la Pédagogie « Ouvertes »**

Les projets relevant de l’enseignement : mise en place d’une pédagogie innovante, production de ressources pédagogiques, de modules d’auto-formation à destination des étudiants ou des enseignants (au bénéfice des étudiants/apprenants), tout particulièrement (mais sans exclusivité) au niveau de la formation en 1e cycle universitaire.

**Résidences de la Pédagogie « Compétences »**

Les projets en rapport avec la mise en œuvre de la démarche Compétences tout particulièrement (mais sans exclusivité) en 1e cycle. Ils devront s’appuyer sur des services d’ingénierie pédagogique, des laboratoires ou fédération de recherche en sciences de l’éducation (RITM-BFC peut ici accompagner la démarche).

### **Combien de temps dure une Résidence de la Pédagogie ?**

Selon le type de Résidence : quelques jours, une semaine, un mois, un semestre, une année, jusqu’à 2 ans.

### **Quand candidater ?**

Les candidatures sont étudiées :

* jusqu’au **23 mai 2022** pour les **Résidences de la Pédagogie « Compétences »**
* jusqu’à **juin 2022** pour les **Résidences de la Pédagogie « Ouvertes »**

## **Pour candidater :**

### **Conditions de dépôt :**

### La candidature doit recevoir :

### l’avis du directeur de composante (ou service ou département) ;

### le visa du service d’ingénierie pédagogique ou laboratoire d’appui (pour les Résidences « Compétences »).

### En amont du dépôt de candidature, le porteur ou l’équipe projet :

### doit prendre attache avec le service d’appui à la pédagogie (SUP-FC à l’UFC, CIPE / PNR à l’uB, CeDéFAp à AGroSup Dijon…) ou le/la responsable de la pédagogie de son établissement pour l’informer de sa démarche et, le cas échéant, identifier si elle s’inscrit dans une stratégie plus globale ;

### peut contacter [ritm-bfc@ubfc.fr](mailto:ritm-bfc@ubfc.fr) pour présenter la démarche et être conseillé ;

* est invité(e) à prendre connaissance de la grille d’évaluation des Résidences de la Pédagogie « Ouvertes » ou de [la grille d’évaluation des Résidences de la Pédagogie « Compétences ».](https://www.ubfc.fr/wp-content/uploads/2022/04/GRILLE_EVAL_RP-COMP_RITM-BFC_2022.pdf)

**Dossier de candidature :**

Les dossiers doivent contenir les 3 pièces suivantes (4 pour Résidences de la Pédagogie « Compétences ») :

1. un **dossier de candidature** au format word (à transformer en pdf avant dépôt), nommé de la manière suivante :
   * pour les Résidences de la Pédagogie « Ouvertes » : RP2122\_nom du projet ou du porteur\_dossier ;
   * pour les Résidences de la Pédagogie « Compétences » : RP2122COMP\_nom du projet ou du porteur\_dossier.
2. une **fiche financière prévisionnelle** au format excel, nommée de la manière suivante :
   * pour les Résidences de la Pédagogie « Ouvertes » : RP2122-nom du projet ou du porteur-annexefi ;
   * pour les Résidences de la Pédagogie « Compétences » : RP2122COMP-nom du projet ou du porteur- annexefi.
3. **l’avis de la composante (service ou département)** au format word (à transformer en pdf avant dépôt, un par partenaire concerné par le projet) nommé de la manière suivante :
   * pour les Résidences de la Pédagogie « Ouvertes » : RP2122-nom du projet ou du porteur-avis ;
4. **pour les Résidences de la Pédagogie « Compétences »** : RP2122COMP- nom du projet ou du porteur-avis.pour les Résidences de la Pédagogie « Compétences **», le visa du service d’ingénierie pédagogique ou laboratoire en appui,** au format PDF et nommé : RP2122COMP-nom du projet ou du porteur-visa

**Les candidatures sont à envoyer par mail à :** [**ritm-bfc@ubfc.fr**](mailto:ritm-bfc@ubfc.fr)

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

**Calendrier :**

* Les candidatures des résidences de la pédagogie **« compétences »** sont acceptées jusqu’au **23 mai 2022.** Les candidatures des résidences de la pédagogie « **ouvertes »** sont acceptées tout au long de l’année universitaire, **de septembre à juin.**
* Un accusé de réception vous sera adressé à la réception de votre dossier complet (Dossier de candidature + annexe financière + avis composante + visa labo ou service de la pédagogie) : merci de bien vouloir le conserver, il fera preuve de dépôt.
* Évaluation par l’équipe projet RITM-BFC en lien avec le Comité Scientifique et d’Évaluation.
* Retour au candidat dans les **deux mois suivant la soumission de la candidature**.
* Démarrage effectif du projet possible dès l’annonce du résultat.

**Engagement des lauréats**

Les lauréats des Résidences de la Pédagogie soutenus par RITM-BFC s’engagent à :

**Suivi du projet :**

### Produire des livrables définis en lien avec l’équipe RITM-BFC : compte-rendu, présentation de l’expérimentation, évaluation de la démarche et son impact potentiel sur l’apprentissage des étudiants à différents niveaux, partage et retour d’expérience auprès des collègues (échelle UBFC), préconisations, propositions de dissémination de l’action dans une autre formation / composante / établissement ou inter-établissements, dans le périmètre UBFC ou au-delà (liste non exhaustive).

* Fournir un compte-rendu à la fin de la résidence.
* Transmettre l’état d’avancement et/ou le bilan d’activité du projet à la demande du coordinateur du projet RITM-BFC. Ces bilans faciliteront notamment la production de justificatifs auprès des partenaires et financeurs publics (ANR, collectivités, etc.) ainsi que la valorisation des travaux de RITM-BFC dans le cadre de ses actions de communication.

**Partage d’expérience et dissémination :**

* Participer au séminaire de résidence pédagogique organisé par RITM-BFC dans la période du projet.
* Participer à des actions de partage de pratiques pédagogiques, dans le cadre de sollicitations par RITM-BFC, à l’issue de la résidence.
* Partager des ressources (via les services d’appui) facilitant l’essaimage de pratiques pédagogiques innovantes testées.

**Communication :**

* Mentionner dans le cadre d’une éventuelle publication : *« This project has been performed thanks to the RITM-BFC program (contract ANR-17-NCUN-0003) »* ou « *Ce travail a bénéficié du soutien du projet NCU RITM-BFC portant la référence ANR-17-NCUN-0003) »*
* Afficher dans le cadre d’une éventuelle communication orale ou écrite (poster, conférence, séminaire, workshop, rapport d’activité, rapport de stage…) les logos d’UBFC, de RITM-BFC et de l’ANR Téléchargeables sous la rubrique *« Portfolio des porteurs de projets / actions RITM-BFC : kit de suivi et documents utiles* » sur la page www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/actualites-et-vie-du-reseau-ritm-bfc/

Contact et renseignements : [ritm-bfc@ubfc.fr](mailto:ritm-bfc@ubfc.fr)